

R é p u b l i q u e
f r a n ç a i s e



C O M M U N E D ' A M B È S
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2023 À 19H00

Nombre membres élus :	23	
Nombre membres élus en exercice :	23	Le Conseil Municipal d'Ambès,
Présents :	20	Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des Collectivités
Représentés :	03	Territoriales,
Votants :	23	Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville sous la
Absents :	00	Présidence de M. Gilbert DODOGARAY, Maire.

PRÉSENTS
Date de la convocation : 7 décembre 2023
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'envoi en Préfecture le :
Et de la publication en ligne le :

Gilbert DODOGARAY, Maire ;
Rémi PIET, Isabelle BESSE, Nicolas MUZOTTE, Muriel JOLIVET, Christian LAPEYRE, Pearl HIPPOLYTE, adjoints au Maire ;
Christiane HIPPOLYTE, Dominique JOLIVET, Sophie PARADOT, Catherine RODRIGUEZ, Jean-Noël ELIPE, Marie-Pierre FETIS, Franck DUMARTIN, Antoine VIGNAUD, Sandrine VILLENAVE, Eléonore LAPORTA, Romain RITOU, Jean-Pierre MAZZON, Catherine LABARRERE, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :
Le Maire,
Christophe BOURDIEU donne procuration à Rémi PIET
Marine SAAD donne procuration à Christian LAPEYRE
Enzo BORTOLATO donne procuration à Antoine VIGNAUD

ABSENTS :

/

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Christian LAPEYRE

DÉLIBÉRATION N° 079 12 2023 - DIRECTION GÉNÉRALE – DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Présentation par M. le Maire

VU l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 015 04 2023 du 7 avril 2023, portant délégation au Maire pendant toute la durée de son mandat,

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions suivantes, prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée :

Concession cimetièrè :

- Décision n°2023-079 : Acte de concession cimetièrè – DIVISION 11 section C 12 - 30 ans
- Décision n°2023-080 : Acte de concession cimetièrè – DIVISION 7 section B 3 - 15 ans

Conventions de prêt :

- Décision n°2023-081 : Prêt de la salle G. Casanova le 10 février 2024
- Décision n°2023-082 : Prêt de la salle du Presbytère du 23 au 25 décembre 2023
- Décision n°2023-083 : Prêt de la salle G. Casanova le 29 décembre 2023
- Décision n°2023-084 : Prêt de la salle G. Casanova le 24 décembre 2023
- Décision n°2023-085 bis : Prêt de la salle G. Casanova le 17 décembre 2023

Régies :

- Décision n°2023-086 : création d'une régie CIMETIÈRE COMMUNAL

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré le 12 décembre 2023

Pour expédition conforme.

Le Maire,

Gilbert DODOGARAY

